

Redemptoris custos

Le gardien du Rédempteur,

6^{ème} partie

PATRON DE L' EGLISE DE NOTRE TEMPS

28. En des temps difficiles pour l'Eglise, Pie IX, voulant la confier à la protection spéciale du saint patriarche Joseph, le déclara "Patron de l'Eglise catholique".⁴² Le Pape savait que son geste n'était pas hors de propos car, en raison de la très haute dignité accordée par Dieu à ce fidèle serviteur, "l'Eglise, après la Vierge Sainte son épouse, a toujours tenu en grand honneur le bienheureux Joseph, elle l'a comblé de louanges et a recouru de préférence à lui dans les difficultés".⁴³

Quels sont les motifs d'une telle confiance? Léon XIII les énumère ainsi: "les raisons et les motifs spéciaux pour lesquels saint Joseph est nommé le patron de l'Eglise et qui font que l'Eglise espère beaucoup, en retour, de sa protection et de son patronage sont que Joseph fut l'époux de Marie et qu'il fut réputé le père de Jésus Christ. (...) Joseph était le gardien, l'administrateur et le défenseur légitime et naturel de la maison divine dont il était le chef. (...) Il est donc naturel et très digne du bienheureux Joseph que, de même qu'il subvenait autrefois à tous les besoins de la famille de Nazareth et l'entourait saintement de sa protection, il couvre maintenant de son céleste patronage et défend l'Eglise de Jésus Christ".⁴⁴

29. Ce patronage doit être invoqué, et il est toujours nécessaire à l'Eglise, non seulement pour la défendre contre les dangers sans cesse renaissants mais aussi et surtout pour la soutenir dans ses efforts redoublés d'évangélisation du monde et de nouvelle évangélisation des pays et des nations "où" – comme je l'ai écrit dans l'exhortation apostolique *Christifideles laici* – la religion et la vie chrétienne étaient autrefois on ne peut plus florissantes" et qui "sont maintenant mis à dure épreuve".⁴⁵ Pour apporter la première annonce du Christ ou pour la présenter à nouveau là où elle a été délaissée ou oubliée, l'Eglise a besoin d'une particulière "force d'en haut" (cf. *Lc.* 24, 49; *Ac* 1, 8), don de l'Esprit du Seigneur, assurément, mais non sans lien avec l'intercession et l'exemple de ses saints.

30. En plus de la protection efficace de Joseph, l'Eglise a confiance en son exemple insigne, exemple qui ne concerne pas tel état de vie particulier mais est proposé à toute la communauté chrétienne, quelles que soient en elle la condition et les tâches de chaque fidèle.

Comme le dit la constitution du Concile Vatican II sur la Révélation divine, l'attitude fondamentale de toute l'Eglise doit être celle de "l'écoute religieuse de la Parole de Dieu";⁴⁶ c'est-à-dire de la disponibilité absolue à servir fidèlement la volonté salvifique de Dieu révélée en Jésus. Dès le début de la Rédemption humaine, nous trouvons le modèle de l'obéissance incarné, après Marie, précisément en Joseph, celui qui se distingue par l'exécution fidèle des commandements de Dieu.

Paul VI invitait à invoquer son patronage "comme l'Eglise, ces derniers temps, a l'habitude de le faire, pour elle-même d'abord, pour une réflexion théologique spontanée sur l'alliance de

⁴² Cf. Sacror.Rituum Congreg., Décret *Quedmadmodum Deus* (8 décembre 1870): *l.c.*, p.283

⁴³ *Ibid.*; pp.282-283

⁴⁴ Léon XIII, Encycl. *Quamquam pluries* (15 août 1889): *l.c.*, pp. 177-179

⁴⁵ Exhort. apost. post-synodale *Christifideles laici* (30 décembre 1988), n. 34: AAS 81 (1989), p. 456

⁴⁶ Const. dogm. sur la Révélation divine *Dei Verbum*, n. 1

l'action divine avec l'action humaine dans la grande économie de la Rédemption, dans laquelle la première, l'action divine, se suffit totalement à elle-même tandis que la seconde, l'action humaine, la nôtre, tout en étant dans l'incapacité (cf. *Jn* 15, 5), n'est jamais dispensée d'une collaboration humble mais conditionnelle et anoblissante. En outre, l'Eglise l'invoque comme protecteur en raison d'un désir profond et très actuel de raviver son existence séculaire avec des vertus évangéliques véritables, telles qu'elles ont resplendi en saint Joseph".⁴⁷

31. L'Eglise transforme ces exigences en prière. Rappelant que Dieu, à l'aube des temps nouveaux, a confié à saint Joseph la garde des mystères du salut, elle lui demande de lui accorder de collaborer fidèlement à l'œuvre du salut, de lui donner un cœur sans partage, à l'exemple de saint Joseph qui s'est consacré tout entier à servir le Verbe incarné, de nous faire vivre dans la justice et la sainteté, soutenus par l'exemple et la prière de saint Joseph.⁴⁸

Déjà, il y a cent ans, le Pape Léon XIII exhortait le monde catholique à prier pour obtenir la protection de saint Joseph, patron de toute l'Eglise. L'encyclique *quamquam pluries* se référait à l'"amour paternel" dont saint Joseph "entourait l'enfant Jésus", et à ce "très sage gardien de la divine Famille", elle recommandait "l'héritage que Jésus a acquis de son sang". Depuis lors, l'Eglise, comme je l'ai rappelé au début, *implore la protection de Joseph* "par l'affection qui l'a uni à la Vierge immaculée, Mère de Dieu" et elle lui confie tous ses soucis, en raison notamment des menaces qui pèsent sur la famille humaine.

Aujourd'hui encore, nous avons de nombreux motifs pour prier de la même manière: "Préservez nous, O Père très aimant, de toute souillure d'erreur et de corruption...: soyez nous propice et assistez nous du haut du ciel, dans le combat que nous livrons contre à la puissance des ténèbres...; et de même que vous avez arraché autrefois l'Enfant Jésus au péril de la mort, défendez aujourd'hui la sainte Eglise de Dieu des embûches de l'ennemi et de toute adversité."⁴⁹ *Aujourd'hui* encore, nous avons des motifs permanents de recommander chaque personne à saint Joseph.

32. Je souhaite vivement que la présente évocation de la figure de Joseph renouvelle en nous aussi les accents de la prière que mon prédécesseur, il y a un siècle, recommanda d'élever vers lui. Il est certain, en effet, que cette prière et la figure même de Joseph ont acquis un nouveau d'actualité pour l'Eglise de notre temps, en rapport avec le nouveau millénaire chrétien.

Le Concile Vatican II nous a encore une fois tous sensibilisés aux "merveille de Dieu", à "l'économie du salut" dont Joseph fut particulièrement le ministre. En nous recommandant donc à la protection de celui à qui Dieu même "confia la garde de ses trésors les plus précieux et les plus grands",⁵⁰ nous apprenons de lui, en même temps, à servir "l'économie du salut". Que saint Joseph devienne pour tous un maître singulier dans le service de la mission salvifique du Christ qui nous incombe à tous et à chacun dans l'Eglise: aux époux, aux parents, à ceux qui vivent du travail de leurs mains ou de tout autre travail, aux personnes appelées à la vie contemplative comme à celles qui sont appelées à l'apostolat.

L'Homme juste, qui portait en lui tout le patrimoine de l'Ancienne Alliance, a été aussi introduit dans le "commencement" de l'Alliance nouvelle et éternelle en Jésus Christ. Qu'il nous indique les chemins de cette Alliance salvifique au seuil du prochain millénaire où doit se poursuivre et se développer la "plénitude du temps" propre au mystère ineffable de l'Incarnation du Verbe!

Que saint Joseph obtienne à l'Eglise et au monde, comme à chacun de nous, la bénédiction du Père et du Fils et du Saint-Esprit !

⁴⁷ Paul VI, *Allocution* du 19 mars 1969: *Insegnamenti*, VII (1969), p. 1269

⁴⁸ Cf. *Missel romain, Collecte et prières sur les offrandes* de la solennité de saint Joseph, époux de la Vierge Marie; *Prière après la communion* de la messe votive de saint Joseph

⁴⁹ Cf. Léon XIII, *Prière à saint Joseph* qui suit le texte de l'encyclique *Quamquam pluries* (15 août 1889): *Leonis XIII P.M Acta*, IX (1890), p.183

⁵⁰ *Sacror.Rituum Congreg.*, Décret *Quemadmodum Deus* (8 décembre 1870): *l.c.*, p. 282

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 15 août 1989, solennité de l'Assomption de la Vierge Marie, en la onzième année de mon pontificat.

Jean Paul II